



HAL
open science

De l'anatomie des plantes à l'anatomie de l'homme au jardin royal des plantes de Paris (1618-1718)

Jacqueline Vons

► **To cite this version:**

Jacqueline Vons. De l'anatomie des plantes à l'anatomie de l'homme au jardin royal des plantes de Paris (1618-1718). *Journal de Botanique*, 2019, 85, pp.41-51. halshs-03424937

HAL Id: halshs-03424937

<https://shs.hal.science/halshs-03424937>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'anatomie des plantes à l'anatomie de l'homme au jardin royal des plantes de Paris (1618-1718)

Jacqueline Vons

Pour citer cet article: « De l'anatomie des plantes à l'anatomie de l'homme au Jardin royal des plantes de Paris (1618-1718) », *Journal de botanique*, n°85, mars 2019, p. 41-51.

Résumé

En 1618, Jean Riolan adresse une requête au roi pour l'établissement d'un Jardin royal en l'université de Paris. Ce texte dont subsistent quelques rarissimes exemplaires imprimés ne fut pas suivi d'effets immédiats. La communication vise à montrer comment le projet initial de l'anatomie des plantes devint par la volonté royale un instrument visant à affirmer la modernité contre la faculté de médecine de Paris lorsqu'en 1673 un cours d'anatomie humaine gratuit et public fut confié au chirurgien Pierre Dionis (1643-1718) dans l'amphithéâtre du Jardin royal, et quel fut ce cours .

La période envisagée ici s'étend de 1618 à 1718. Un siècle exactement sépare la date de la première requête de création d'un jardin des plantes à Paris pour faire l'anatomie des plantes, requête signée par Jean Riolan fils (1577-1657) et celle des décès du médecin Guy Crescent Fagon (1638-1718), surintendant du Jardin des plantes, et du chirurgien Pierre Dionis (1643-1718) qui y enseigna l'anatomie de l'homme de 1673 à 1680.

On sait qu'Henri IV avait fondé le Jardin royal des plantes à Montpellier en 1594 et en avait confié la gestion au médecin naturaliste Pierre Richer de Belleval (1564-1632)¹, successeur de Laurent Joubert à la faculté de médecine de Montpellier ; un édit royal lui adjoignit en août 1595 un dissecteur royal, Barthélémy Cabrol (1529-1603)².

À L'origine du jardin des plantes de Paris

La requête de Monantheuil (1595) : un jardin des plantes dans le Collège royal

Le 14 novembre 1595, Henri de Monantheuil (1536-1606), médecin et mathématicien, doyen de la faculté de médecine de Paris, lecteur de mathématiques au Collège royal, commença ses leçons en prononçant une harangue adressée au roi Henri IV : *Ce que le Collège des professeurs royaux devrait être pour en faire un Collège achevé et parfait*³. Reprenant à son compte le projet de réformation esquissé déjà par Ramus, il dessinait le

¹ LUNEL A. - *La maison médicale du roi*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 192-199 et 319-323.

² DULIEU L. - *La médecine à Montpellier. La Renaissance*, Lille, Les presses universelles, 1979, p. 183.

³ MONANTHEUIL H. (de) - *Monantolii Oratio qua ostenditur quale esse deberet Collegium profess. regiorum ut sit perfectum atque absolutum*, Paris, F. Morel, 1595. Cf. GOUJET, Cl.-J. - *Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*, Paris, chez A.-M. Lottin l'aîné, 1758, p. 182-185.

modèle idéal d'un futur Collège des professeurs royaux, jusque là obligés d'enseigner dans des locaux des collèges de Tréguier et de Cambrai ou d'autres, disséminés dans Paris pour donner leurs leçons publiques. Monantheuil développait un projet ambitieux : il fallait choisir un lieu facile d'accès et y construire un édifice « vaste, bien distribué, éloigné du bruit » ; outre les émoluments et l'entretien des professeurs aux dépens du roi, le Collège devait comporter une chapelle et ses ministres, un logement « honnête » pour chaque professeur en exercice, un autre logement adapté aux professeurs trop âgés ou devenus infirmes, une promenade spacieuse et couverte pour les professeurs et leurs disciples, des portiques, deux salles de cours ; au centre, il fallait édifier un vaste amphithéâtre pour l'enseignement et la pratique de l'anatomie et y nommer un chirurgien-dissecteur ; un jardin, destiné à la culture et à l'*autopsie* (latin *autopsia*, p. 14) de l'intérieur de toutes sortes de plantes - pas uniquement de plantes médicinales - avec un Démonstrateur pour enseigner leurs noms, leur usage et leurs propriétés devait être annexé au Collège. Il convenait enfin, sur le modèle des grands établissements antiques, d'établir une galerie de portraits des grands hommes depuis la fondation du Collège Royal par François I^{er} et d'y faire entrer la Bibliothèque du roi⁴.

Ce discours n'eut pas d'effet immédiat, même si le roi augmenta les émoluments des professeurs royaux, mais quelques années plus tard, sur le conseil de son premier médecin André Du Laurens (?-1609)⁵, Henri IV fonda une nouvelle chaire d'enseignement au Collège royal, réunissant dans son intitulé l'anatomie, la botanique et la pharmacie, trois disciplines ouvertes sur la pratique et peu honorées à la Faculté de médecine, sinon en paroles.

Le premier titulaire de cette chaire fut Pierre Ponçon d'Antibes, venu étudier la médecine à Paris, qui mourut jeune en juillet 1603. L'année suivante, André Du Laurens y fit nommer Jean Riolan, âgé seulement de 23 ans, avant même qu'il n'obtienne son doctorat la même année 1604. Nommé docteur-régent, Riolan se montra un défenseur ardent de la dissection dans l'enseignement de l'anatomie humaine et n'eut de cesse d'avoir un amphithéâtre d'anatomie au sein même de la faculté⁶, où il opérait de ses mains à l'exemple de l'illustre Vésale :

Je voudrois que vous peussiez entendre la Préface de Vésale sur sa grande Anatomie, ou bien de grace faites vous la interpréter. Vous verrez comme ce bon Médecin, Chirurgien et Anatomiste reprend et déteste la mauvaise façon qui estoit introduicte de son temps aux escholes de Médecine, où un Médecin discourroit de l'Anatomie sans sçavoir dequoy il parloit, un Barbier qui découpoit à sa mode à tort et à travers, qui controlloit tout ce qu'avoit dict le Docteur, le ramenant à l'inspection, le

⁴ La première pierre du futur Collège fut posée le 28 août 1610 par le jeune Louis XIII.

⁵ Voir la notice « André Du Laurens (1559-1609) », in VONS J. - *Le monde médical à la cour de France*, http://cour-de-france.fr/squelettes/bases/medecine/dictionnaire_fiche.php?numero=21.

⁶ Pierre-Louis LAGET - Histoire des amphithéâtres d'anatomie : l'enseignement de l'anatomie à Paris du XVI^e au XVIII^e siècle. Thèse doctorat médecine : Université Paris V- René Descartes, 1995 ; sur les premières tractations avec J. Evan, voir *Commentaires manuscrits de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (année 1608, Volume X, fol^o 113v - 123v)* édités par Gasnier A. (éd.) - Une expropriation pour raison d'utilité publique, Paris, Cour de France.fr, 2012, <http://cour-de-france.fr/article2357.html>; sur les différends entre les professeurs d'anatomie de la faculté de Paris et les chirurgiens de Saint-Côme, voir VONS J. - *Le médecin, les institutions, le roi. Médecine et politique aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Cour de France.fr, 2012, p.40-59 (2^e partie, 2.3 et 2.4), <http://cour-de-france.fr/article2342.html>.

conviant et conjurant jusques là, de mettre luy mesme la main à l'œuvre s'il en doutoit ; lequel Docteur honteux et confus par son ignorance, estoit contrainct d'acquiescer, se rapportant au dissecteur⁷.

La dernière phrase montre bien que la revendication de la dissection à la Faculté n'a pas pour seul but la connaissance anatomique, mais aussi et surtout la crainte pour un docteur-régent, seul habilité à enseigner les différentes parties de la médecine, d'être humilié publiquement par un barbier ou par un chirurgien dissecteur, alors même que les chirurgiens de saint-Côme, favorisés par le roi, réclamaient le droit d'enseigner et d'avoir leur propre amphithéâtre.

C'est d'ailleurs dans un pamphlet dirigé contre un maître chirurgien parisien qu'est placé l'éloge du professeur-dissecteur que nous venons de lire. L'historique de la querelle est connu : en 1613 Nicolas Habicot (1550-1624) maître chirurgien réputé de Paris⁸, dédie au roi Louis XIII un opuscule de 60 pages ayant pour titre *Gigantostéologie* ou *Discours des os d'un géant*⁹, à la suite de la découverte dans le Dauphiné d'os gigantesques attribués au Teuton Theutobochus, vaincu par Marius. Les os furent transportés à Paris et suscitèrent une longue polémique où s'opposèrent chirurgiens (Guillemeau) et médecins, parmi lesquels un « écolier en médecine », Jean Riolan qui publia d'abord une *Gigantomachie* en 1613, puis une *Gigantologie* en 1618.

La requête de Riolan (1618) : un Jardin des plantes en l'Université

L'épître dédicatoire de la *Gigantologie* est adressée au duc de Luynes ; c'est à ce gentilhomme au service du roi que Riolan demande d'intercéder en faveur de sa demande d'un Jardin Royal en l'Université :

« Vous pouvez pareillement avertir le Roi, qui ne désire que la santé et conservation de ses sujets, de la nécessité d'un Jardin royal en l'Université de Paris, à l'exemple de celui que Henri le Grand a fait dresser à Montpellier, lequel si nous obtenons du Roi par votre faveur, vous obligerez toute la France qui se ressentira d'un si grand bien que vous aurez procuré pour tous ceux qui pratiquent la médecine¹⁰ ».

Étrange requête au seuil d'un pamphlet, en réalité parfaitement accordée aux opinions et aux fonctions d'un lecteur royal chargé de la chaire d'anatomie, de botanique et de pharmacie, également docteur-régent, dont l'ambition est de promouvoir, en botanique

⁷ RIOLAN J. - *Gigantomachie pour répondre à la gigantostéologie (sic) par un escolier en medecine*. [s.l.], 1613, p. 39-40.

⁸ N. Habicot publia sur la peste, la chirurgie. Il est l'auteur d'une *Semaine ou Pratique anatomique par laquelle est enseigné le moyen de désassembler les parties du corps humain les unes d'avec les autres*, publiée en 1650 à Paris, chez Bobin, manuel pratique qui a pu influencer la structure « en journées » des livres de P. Dionis.

⁹ Le chirurgien Pierre Mazuyer trouva dans une tombe du Dauphiné des os gigantesques qu'il attribua à un chef teuton Theutobochus, un géant de 9 pieds de haut, vaincu par Marius en 105 av. J.C. Le médecin Jacques Tissot publia ce récit sous le titre *Discours véritable de la vie, mort et des os du géant Theutobochus*. Il s'ensuivit une querelle de 1613 à 1618 sous forme de pamphlets divers.

¹⁰ RIOLAN J. - *Gigantologie, Discours sur la grandeur des géants*, Paris, A. Perier, 1618. p. 8.

comme en anatomie, l'excellence de la faculté de médecine de Paris. Mais le truchement par le duc de Luynes, favori du roi, peut aussi être considéré comme un moyen de mentionner - ou de rappeler- au souverain l'existence d'une plaquette imprimée la même année 1618, précédée d'une épître adressée au roi, également due à Jean Riolan et signée par lui, demandant l'ouverture d'un jardin des Plantes situé à proximité des écoles dans l'Université de Paris¹¹.

L'existence de cette petite plaquette, *Requete pour l'établissement d'un jardin Royal en l'Université de Paris*, signalée uniquement par Goujet¹², est restée ignorée de tous les historiens. En 2010, une de mes étudiantes du CESR à Tours, Madame Nathalie Platt-Rivière, en a trouvé une copie manuscrite, d'une main plus tardive, conservée à la Bnf. Et moi-même, j'ai eu la chance d'en retrouver un exemplaire, peut-être unique, dans le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Bordeaux, où j'ai pu le consulter dans le fonds Barbot, du nom du président du Parlement de Bordeaux, au XVIIIe siècle, qui aménagea le Jardin botanique de la ville¹³.

L'épître dédicatoire au roi est écrite selon les règles du genre où se succèdent les hyperboles :

« Je Presente a vôtre majesté une tres humble Requete pour L'establissement d'un jardin royal en votre université de Paris sur l'exemple et modele du jardin que Henry le grand, Pere (p.4) de vôtre Majesté a fait dresser en l'université de Mont Pellier [...]. Ce faisant vostre Majesté recevra mille benedictions de ses sujets, les Medecins vous recoinnoitront pour leur Apollon & tous vos bons sujets pour l'Hercule de la France, lequel apres avoir etouffé les monstres, nous aura (p.5) donné la jouissance du beau Jardin des Hesperides, Jardin du Plus grand Roy du monde, Louis le juste Pere du Peuple, L'Hercule & L'Apollon des Francois. De votre majesté le tres humble sujet et tres affectionné serviteur, Jean Riolan, vôtre professeur en l'anatomie et Pharmacie. »

La requête proprement dite commence par l'historique de la création du jardin des plantes de Montpellier, le souvenir de Ramus, dont l'auteur s'estime l'héritier, l'éloge de la paix revenue et la promesse du rétablissement des lettres et des sciences sous le règne de Louis XIII. L'accent est mis sur la magnificence de Paris et la renommée de son université : « Le grand marché de la france & de l'europe, ou vos subjets et tous les etrangers viennent chercher les sciences, et admirer la beauté et magnificence de cette ville pour le sejour que vous y faites a l'exemple de vos predecesseurs » (p. 13), sans négliger le rôle joué par le roi en personne dans la fondation matérielle du Collège de France :

« ...le superbe bâtiment que vous y faites édifier & du quel de vôtre main sacrée vous avez jetté la première pierre fondamentale mais pour l'embellissement et accomplissement d'un

¹¹ RIOLAN J. - *Requete pour l'établissement d'un jardin Royal en l'Université de Paris*, s.l. 1618.

¹² GOUJET Cl.-P. - *Mémoires historiques, op. cit.*, t. III, p. 97.

¹³ L'exemplaire porte un ex-dono signé Barbot. Il n'y a pas d'indication de lieu sur la page de titre, mais le texte est relié avec la *Gigantologie* dont la page de titre porte la mention du libraire-imprimeur Adrian Perier, rue Saint Jacques au Compas, 1618. Les caractères typographiques pour la page de titre et la préface sont identiques (alors que le texte de la *Gigantologie* est en très petits caractères).

si grand édifice, vôtre majesté y devoit ajouter un jardin pour les plantes. Anciennement les escholes estoient dans les jardins ou bien placées pres des jardins » (p. 16).

Ou encore, après une comparaison attendue avec les académies antiques ou les jardins de Syrie, ce passage où l'auteur se fait prophète avec le ton d'un vaticinateur : la postérité dira que «

c'est en France, et particulièrement a Paris, ou le Roy Louis Le Juste conservateur de l'État et restaurateur des lettres, a erigé (p.26] un Magnifique et superbe Jardin, ou les plantes parroissent plus belles qu'en leur sol et soleil naturel, se réjouissant d'être ralliées et logées ensemble, dans le jardin du plus grand roy du monde (...) elles esperont de se rendre immortelles sans jamais fletrir, comme le Plantane plante par les mains de Caesar, pour éterniser la mémoire de notre roy leur bienfacteur . *Et Quantum trunci, tantum tua nomina crescent.* »

Tandis que modestement, lui-même se contentera de « deux belles fleurs, Heliante et Euploe, dont les perses croyoient que la premiere estoit singuliere a provoquer la grâce des rois, et la seconde pour l'accroitre en bonne estime et reputation » (p. 28), avant de clore la requête sur quelques vers latins.

La requête de Riolan s'inscrit donc à la fois dans un contexte politique immédiat, la promotion de la faculté de médecine de Paris face au corps des médecins « étrangers », médecins de cour, souvent issus de la faculté de Montpellier, et dans la recherche à plus long terme de moyens pédagogiques *in situ* pour renouveler la connaissance d'une *materia medica* galénique, alors que l'intérêt pour ce qu'on appelait la chimie des plantes ne cessait de croître. La nécessité de poursuivre la connaissance des propriétés médicinales des plantes, en tant que moyens thérapeutiques éprouvés par la tradition, sera encore affirmée dans l'*Anthropographie* de 1629 :

« [Ma nomination comme professeur en anatomie et en pharmacie] fut justement accomplir le souhait de Petrus Ramus, autrefois professeur du Roy, en son oraison touchant la reformation de l'Academie. En l'exercice de la medecine (ce dit-il) on a delaissé la plus excellente partie, laquelle rend raison des pensees du medecin et du succes d'icelles. C'est celle là où les escoliers seroient en certaine saison de l'annee conduits par leur Professeur dans les jardins et dans les prairies ; pour y conferer avec luy des herbes, des plantes et de toutes autres sortes de simples »¹⁴.

Or, il y avait peu de jardins de plantes médicinales alors à Paris. On cite en exemple le petit jardin de la Faculté de Médecine, situé rue des Rats, dans le complexe architectural de la Faculté ; son catalogue devait être remis au Doyen tous les ans, et les bacheliers astreints à payer dix-huit sous pour son entretien¹⁵. Ou encore le Jardin des Simples de la

¹⁴ RIOLAN J. - *Anthropographie* in *Les œuvres anatomiques en français*, (traduction par P. Constant), Paris, D. Moreau, 1629, p. 155.

¹⁵ HOTTIN C. - « Retour sur un patrimoine parisien méconnu : les espaces de transmission du savoir à l'époque moderne. De la maison à l'amphithéâtre », *Situ, revue des patrimoines* [en ligne], n° 10, 2009, http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=10&id_article=hottin-1343.

Maison de la Charité chrétienne créé par l'apothicaire Nicolas Houel en 1577 ou 1578 sous le règne d'Henri III, dans le faubourg Saint- Marcel¹⁶, qui disparut avec l'établissement dont il dépendait. Enfin, un jardin du Roy Henri IV est attesté dès les premières années du XVII^e siècle, sur la page de titre d'un des plus somptueux florilèges imprimés, dédié à Marie de Médicis¹⁷.

La création du Jardin Royal des plantes et les médecins du roi

À peu près à la même époque, une autre demande de création d'un jardin médicinal aurait été formulée par Guy de la Brosse (1586-1641), conseiller et médecin ordinaire de Louis XIII¹⁸. Un décret du roi enregistré le 6 juillet 1626, autorisa la création d'un jardin des plantes médicinales à Paris et en confia la surintendance au premier médecin Héroard, qui chargea Guy de la Brosse d'acheter un terrain propre à cet usage¹⁹. Mais aucune mesure concrète ne fut prise avant 1633, où le 21 février fut signé le contrat d'acquisition d'une maison et d'un jardin au faubourg Saint- Victor en vue d'y établir un Jardin des plantes médicinales²⁰. En 1528 déjà, Guy de la Brosse avait dédié à Richelieu le traité *De la nature, vertu et utilité des plantes, en cinq livres*²¹, et il avait proposé au roi la même année le *Dessein d'un Jardin Royal pour la culture des plantes medicinales à Paris*. Soutenu par Héroard et par Richelieu, qui avait compris qu'il avait là une arme contre la Faculté de médecine de Paris, le projet développé par La Brosse comprenait un enseignement théorique et pratique : l'usage thérapeutique des plantes s'accompagnait d'une analyse chimique de leurs propriétés ; le jardin devait être planté de végétaux de tous les pays et pourrait approvisionner les apothicaires, qui seraient donc contrôlés désormais par les surintendants nommés par le roi et échapperaient à la tutelle de la faculté de médecine.

Après la mort d'Héroard en février 1628, les surintendances des eaux et du Jardin Royal échurent au nouveau premier médecin, Charles Bouvard, Guy de la Brosse restant

¹⁶ PAYA L. - *Du Jardin des Simples de la Maison de la charité chrétienne au Jardin des Apothicaires* (1578-1624), Paris, 2008. Étude inédite publiée en ligne sur Cour de France.fr le 4 octobre 2008, <http://cour-de-france.fr/article590.html> ; WAROLIN C. - « Nicolas Houel et Michel Dusseau, apothicaires à Paris au XVI^e siècle », *Revue d'histoire de la pharmacie*, t. 88, n° 327, 2000, p. 319-336.

¹⁷ RIVIERE-PLATT N. - *Autour du jardin du roi très chrétien Henri IV*, Mémoire dactylographié, Master 1 CESR, Université de Tours (2010).

¹⁸ LA BROSSE G. (de) - *Description du Jardin royal des plantes médicinales estably par le roy Louis le Juste à Paris, contenant le catalogue des plantes qui y sont de présent cultivées, ensemble le plan du jardin*. Paris, 1636, p. 12 : Guy de la Brosse remercie le dedicataire, monseigneur de Bullion, de lui avoir permis d'être le premier à cultiver ce jardin, « après la perseuerance de vingt annees et la resistance à mil facheux obstacles », .

¹⁹ *Archives Nat.*, AJ/ 15/507, n° 31 : Lettres de commission et présentation accordées par Héroard, surintendant du Jardin royal, à Mr Guy de la Brosse, conseiller et médecin du Roi, à la charge d'intendant dudit Jardin (7 août 1626, Nantes).

²⁰ ROULE L. - Les médecins du jardin du roi aux XVII^e et XVIII^e siècles. Origine médicale du Muséum national d'histoire naturelle. Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, 1942. Il s'agit du Clos des Coupeaux ou des Bouchers dont l'entrée se situait rue saint-Victor.

²¹ LA BROSSE, G. *De la nature, vertu et utilité des plantes, divisé en cinq livres*, Paris, 1628. Sur l'homme et ses écrits, voir l'introduction de Didier KAHN, *Plantes et médecine, (al)chimie et libertinisme chez Guy de la Brosse*, <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/brosse.htm> ; LUNEL A. - *op. cit.*, p. 162-167.

l'intendant et l'organisateur des plantations²². Après une lutte de plusieurs années, le décret de fondation parut en mai 1635, officialisant l'étude de « l'intérieur des plantes », c'est-à-dire de leurs propriétés pharmaceutiques, et nommant les premiers « démonstrateurs ». Le choix du terme de démonstrateur (et non de lecteur ou de professeur) met l'accent sur le côté pratique de la formation. Parmi les premiers nommés figurent Jacques Cousinot, médecin du roi et gendre de Bouvard, et Marin Cureau de la Chambre, Montpelliérain, chargé des opérations oculaires et manuelles²³.

Inauguré en 1640, le Jardin Royal se présentait comme un établissement tourné vers le futur, où toutes les sciences de la nature auraient leur place, avec des « cabinets » de collections et des laboratoires, un musée (futur Museum National d'Histoire naturelle), des leçons théoriques et des démonstrations pratiques publiques, le tout en français, sans examens ni diplômes. La faculté de médecine de Paris s'opposa en vain à l'enregistrement de l'édit de mai 1635 devant la Chambre des Comptes²⁴.

Guy de la Brosse mourut en 1641 et Louis XIII en 1643. Ce fut le début d'une longue et pénible période de querelles, de procès et d'assignations incessantes entre le Conseil du roi, soutenant les choix de ce dernier (par exemple la nomination de William Davisson²⁵ comme intendant en lieu et place de Michel Bouvard) et le Parlement qui s'était rangé aux côtés des médecins Charles et Michel Bouvard, de la faculté de médecine de Paris²⁶.

L'enseignement de l'anatomie humaine au Jardin Royal

L'édit de mai 1635 ne mentionnait donc pas d'interventions sur des humains morts ou vivants, même si une déclaration royale du 20 janvier 1673 fait allusion à des lettres patentes de juin 1635, dans lesquelles il était ordonné que « *l'un des trois Docteurs instituez pour faire lesdites demonstrations, seroit particulièrement employé pour faire la demonstration oculaire et manuelle de toutes et chacunes les Operations de Chirurgie, de quelque nature qu'elles puissent être* »²⁷. Néanmoins, conseillé par Colbert, qui avait compris que le Jardin royal pouvait servir le prestige du roi contre la faculté, Louis XIV fit construire dans l'enceinte du jardin une « espèce de théâtre » où l'on pût enseigner l'anatomie de l'homme suivant les découvertes de William Harvey (1578-1657) et de Pecquet.

Sur la présentation d'Antoine Vallot (1594-1671), premier médecin du roi, la charge de médecin ordinaire des bâtiments et de démonstrateur de l'anatomie des plantes du Jardin

²² *Archives Nat.*, AJ/ 15/ 501, n° 11 : Advis pour le Jardin Royal des Plantes medecinales que le Roy veut establir à Paris. Présenté à Nosseigneurs du Parlement par Guy de la Brosse, Medecin ordinaire du Roy et Intendant dudit Jardin, 1531. Imprimé à Paris, chez J. Dugast en 1531.

²³ Il fut l'un des premiers membres de l'Académie des Sciences fondée par Colbert en 1666.

²⁴ Ms BIU Santé, *Commentarii* XIII, 1636, f° 11-14.

²⁵ Ms BIU Santé, *Commentarii* XIII, 1643, f° 217. On y lit une copie d'une supplique présentée à la faculté par William Davisson (1593-1669), en faveur de l'antimoine. Ce chimiste et botaniste écossais, diplômé d'Aberdeen, docteur de l'université de Montpellier en 1635, médecin de Louis XIV en 1644, prit une part active dans la défense de l'antimoine aux côtés de Jean Chartier.

²⁶ *Archives Nat.*, AJ/ 15/502, n° 61 à 83. Cf. VONS J. - *Le médecin, les institutions, le roi. Médecine et politique aux XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Cour de France.fr, 2012 (3^e partie, 3. 4) ; LUNEL A. - *op.cit.*, p. 176-180.

²⁷ Cité par P.-L. LAGET, *op. cit.*, p. 253. Pas plus que lui, nous n'avons pu retrouver ces lettres de 1635.

royal fut accordée par Louis XIV au fils de Marin, François Cureau de la Chambre (1630-1680)²⁸, premier médecin de la reine en 1671, qui délégua les lectures au Jardin royal à Pierre Cressé, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. Le 18 avril 1672, Antoine d'Aquin (1629-1696), succéda à Vallot comme premier médecin du roi²⁹ et fit nommer le chirurgien Pierre Dionis (1643-1718) « démonstrateur en anatomie humaine suivant la circulation du sang »³⁰. Même si la séparation traditionnelle entre le discours anatomique, lu par Pierre Cressé³¹, et sa démonstration par le chirurgien-opérateur était respectée, le Jardin royal devenait ainsi un emblème de la querelle entre Anciens et Modernes, entre opposants aux théories de Harvey et ses partisans³². Sous le prétexte réel ou feint de favoriser les théories modernes concernant la circulation du sang, le roi s'opposait au monopole des leçons et des démonstrations anatomiques dont se prévalait la faculté de médecine de Paris, et tentait de mettre fin aux querelles de la Faculté avec le Collège de Saint-Côme. La Faculté porta l'affaire devant le Parlement, qui s'inclina. La déclaration royale du 20 janvier 1673, confirmée par le lit de justice du 23 mai 1673, autorisait les démonstrateurs nommés au Jardin royal « de faire toutes opérations chirurgicales, dissections et démonstrations anatomiques » et leur donnait la priorité dans l'obtention des corps de condamnés, « par préférence à tous autres, même aux doyen et docteurs de la Faculté de médecine de Paris, nonobstant tous privilèges à ce contraires³³. Pierre Dionis démissionna de sa charge de chirurgien du roi servant par quartier en faveur de Pierre Gervais³⁴ le 3 mars 1673, et commença ses leçons publiques et gratuites de chirurgie et d'anatomie, rétribuées directement par le roi³⁵. Elles avaient lieu dans une salle, « où on a fait un espece d'amphitheatre en attendant que le Roy en eût fait faire un autre plus superbe et digne de sa grandeur, comme il a été resolu³⁶ ». Il s'agit d'un amphithéâtre

²⁸ *Archives Nat.*, AJ/ 15/509 n° 204 : Lettres de provision de la charge de démonstrateur-opérateur de l'intérieur des plantes médicinales, vacante par le décès de Me Marin Cureau de la Chambre, accordées par Louis XIV à Me François Cureau de la Chambre sur la présentation du sieur Vallot, surintendant du Jardin Royal (31 juillet 1671).

²⁹ HAWKES N. - « Antoine Daquin, Premier Médecin to Louis XIV (1672-1693) », Paris, Cour de France.fr, 2009. <http://cour-de-france.fr/article1097.html> ; VONS J. - *Le médecin, les institutions, le roi. Op. cit.*, 2012, p. 119-125.

³⁰ DIONIS P. - *L'anatomie de l'homme suivant la circulation du sang, et les dernières découvertes, démontrées au Jardin royal*, Paris, Laurent d'Houry, 1690 (épître au Roy, p. 4, et préface, n.p.).

³¹ Sur la dispute des *Discours anatomiques* à cette époque entre Pierre Cressé et Guillaume Lamy au sein de la faculté de médecine de Paris, cf. CUNNINGHAM A. , *The Anatomist Anatomise'd, An Experimental Discipline in Enlightenment Europe*, Ashgate, University of Cambridge, 2010, p. 54-55.

³² DURIS P. - *Quelle révolution scientifique ? Les sciences de la vie dans la querelle des Anciens et des Modernes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Hermann, 2016, p. 209-212.

³³ *Déclaration du Roy, pour faire continuer les Exercices au jardin Royal des Plantes. Registrée au parlement et Chambre des Comptes*, le 23 mars 1673, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1673, p. 4 (citée par LAGET P.-L. - *Op. cit.* p. 255 ; LUNEL A. - *Op. cit.*, p. 182-184.

³⁴ *Arch. Nat.* O/1/17, f° 43.

³⁵ Cf. VONS J. - « Pierre Dionis, chirurgien aulique et Maître chirurgien juré (1643-1718) », dans (PEREZ S. et VONS J. dir.), *Santé et médecine à la cour de France*, Actes du Colloque (à paraître).

³⁶ DIONIS P. - *Anatomie, op. cit.* (préface, n.p. [p. 8]). Antoine-Laurent Jussieu décrit en 1715 un nouvel amphithéâtre situé près de l'entrée principale, et érigé avant 1715 : il pouvait contenir six cents personnes et se trouvait dans le bâtiment situé entre l'entrée principale du Jardin et la terrasse de la grande butte contre laquelle était adossé le laboratoire de chimie, dans JUSSIEU A.-L. (de) - « Notices historiques sur le Muséum

« provisoire » pour lequel effectivement des travaux de menuiserie importants ont été effectués afin d'accueillir les 400 ou 500 spectateurs assidus des séances, selon l'estimation du chirurgien lui-même³⁷, un succès que confirment les propos de Diafoirus chez Molière³⁸ !

L'Anatomie de l'homme

La principale source d'informations sur les leçons de Dionis sont les manuels qu'il écrivit et publia. La première édition de *L'Anatomie de l'homme* date de 1690, soit dix ans après l'arrêt de ses cours dû à sa nomination comme chirurgien de la reine en 1680. Il s'agit d'un manuel d'anatomie, découpé en huit journées prétendant apprendre aux spectateurs - ou aux lecteurs - tout le corps humain ou tout le moins, tout ce que l'on peut connaître du corps au moyen de la dissection³⁹. La méthode est clairement énoncée : une leçon d'anatomie est faite sur le premier cadavre qui se présente, tandis que les opérations de chirurgie seront exécutées l'après-midi sur un deuxième cadavre. Dès l'épître au roi, où alternent les compliments et les louanges propres au genre, Pierre Dionis descend « à des choses de moindre éclat, quoique peut-être plus utiles, ces écoles d'Anatomie ouvertes si libéralement à tout le monde. C'est là, dit-il, que la Circulation du sang et les nouvelles Découvertes nous ont heureusement desabusez de ces erreurs dont nous n'osions presque plus sortir »⁴⁰.

Dionis se présente en anatomiste, comme Vésale l'avait fait avant lui, se refusant à tout discours sur la *psyché* et la « psychologie », se moquant des disputes entre médecins de Paris sur les causes finales, et se limitant à l'étude de l'ostéologie (os et cartilages) et de la sarcologie (chairs et parties molles) ; mais la description anatomique a ici pour seul but d'être utile à la formation du chirurgien. L'ouvrage est illustré de plusieurs planches expliquées et commentées qui servent d'appui à la démonstration. Outre son intérêt didactique, le manuel présente une diatribe polémique dirigée contre les tenants des conceptions galéniques sur la circulation du sang. Dionis est un « circulateur » moderne et s'affirme comme tel, montrant l'intérêt des découvertes récentes pour la connaissance des fonctions du corps, comparant l'anatomiste à l'explorateur d'une *terra incognita*.

Le cours d'opérations de chirurgie

En lien avec le cours d'anatomie, le *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin royal* ne sera publié qu'en 1707, plusieurs fois réédité et traduit dans plusieurs langues. C'est un manuel pratique, qui fait l'éloge de l'opération manuelle, présentée comme une technique, une *ars* (page IX), mais qui ne se limite pas à une mécanique,

d'histoire naturelle », *Annales du Muséum national d'histoire naturelle*, t. III, 1804, p. 16 ; LAGET P.-L. - *Op. cit.*, p. 260-262.

³⁷ DIONIS P. - *Cours d'opérations de chirurgie*, Paris, Laurent d'Houry, 1707, p. 6.

³⁸ LAGET P.-L. - *Op. cit.*, p. 261, relève que le 30 mai 1672 le menuisier Guillaume Barbier reçut mil sept cents livres "à compte de ses ouvrages pour la salle des escolles » dans les *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par M. J. Guiffrey, Paris, Imprimerie nationale, 1881, t. I, col. 601.

³⁹ CRIGNON C. - « Notice sur P. Dionis, *L'anatomie de l'homme*, Paris, L. d'Houry, 1715 », dans *L'anthropologie médicale, de l'âge classique aux Lumières. Projet ANR Philomed*, BIU Santé, Paris,

⁴⁰ DIONIS P. - *Op. cit.* (épître au roy, n.p.).

comme le prétendent certains. La chirurgie est aussi science puisqu'elle « n'exécute que ce que l'entendement lui dicte » et qu'elle utilise des instruments. Ainsi, comme en mathématiques où les figures sont vues en esprit avant d'être dessinées par la main, la chirurgie résulte de l'association entre l'esprit et la main. Comme Riolan avait défendu l'excellence de l'enseignement médical de la faculté parisienne, Pierre Dionis célèbre la formation donnée au collège de Saint-Côme (pages XV et XVI), seul établissement à s'honorer d'une « semaine anatomique » annuelle, tout entière consacrée aux examens pratiques. L'ouvrage recense et énumère les techniques opératoires sur le bas ventre, puis sur la vessie, la verge et l'utérus, les aines, le scrotum et l'anus. La cinquième journée détaille les interventions sur le thorax et le cou, la sixième celles sur la tête et les yeux, la septième toutes les opérations de la face. Les opérations sur les membres (membre supérieur et membre inférieur) terminent le cycle, de la même manière que leur étude signe la fin des cours d'anatomie. Le dixième et dernier cours récapitule les opérations possibles sur toutes les parties du corps.

Si les planches des leçons d'anatomie sont célèbres, celles des cours de chirurgie ne méritent pas moins l'attention car elles illustrent une conception moderne de l'image comme outil pédagogique ; les planches sont réparties selon un ordre rigoureux et original : avant la description de l'intervention, l'ensemble de l'appareil nécessaire est rassemblé et présenté sur une planche, et les différents instruments sont numérotés dans l'ordre où ils seront utilisés (de A à Z). Autre originalité, l'utilisation d'une nomenclature française, mais héritée du latin, dans laquelle on retrouve les dénominations de Vésale, alors que le langage anatomique savant depuis Grévin s'était progressivement grécisé : « J'ai évité, écrit Dionis, autant que possible les noms rudes et barbares que les Grecs ont donné aux maladies et aux opérations... j'ai tâché de parler françois et d'en discourir sous les noms plus usités dans notre langue (p. XIX) ».

La lecture de ces pages cependant très techniques reste agréable pour un public non spécialisé, qui y trouve de quoi satisfaire sa curiosité et son goût aussi bien pour les étymologies des noms que pour les anecdotes tirées de la longue expérience personnelle de l'auteur. Mais de même que *l'Anatomie de l'homme* se révélait une défense véhémement des Modernes dans le domaine de la circulation sanguine, de même le *Cours de chirurgie* montre un aspect polémique non négligeable en revendiquant pour le chirurgien un statut professionnel lié à la reconnaissance d'un savoir spécifique. Or, déjà à l'instigation du premier chirurgien du roi, Félix, un arrêt du Conseil d'État rendu le 22 mars 1674 stipulait que le Collège de Saint-Côme devait agréger des compagnons qui avaient soigné gratuitement les malades à l'hôpital pendant six ans, jouissant ainsi d'une dérogation aux actes du chef d'œuvre, et soumis seulement à une « légère expérience », sans avoir accompli les six années d'apprentissage auprès d'un maître indispensables pour obtenir la maîtrise⁴¹. En 1699, l'agrégation s'étend aux chirurgiens et barbiers-chirurgiens de la famille royale⁴². Après des mois de contestation, les statuts sont enregistrés par le Parlement le 3 février 1701. Six ans plus tard, dans la préface du *Cours de chirurgie*, à

⁴¹ Cf. LUNEL A., *op. cit.*, p. 238-240.

⁴² *Ibid.* (articles LXXXV-LXXXVI des statuts de 1699).

travers l'éloge des chirurgiens royaux respectueux de la formation traditionnelle pour leurs fils⁴³, se lit une amertume à peine déguisée contre ces mesures qui signent, aux yeux de l'auteur, la fin d'une formation chirurgicale et professionnelle unique en France.

Épilogue

Après 1680, les cours d'anatomie au Jardin Royal prendront un nouvel essor marqué par le renouvellement des hommes, des méthodes et des bâtiments. Joseph-Guichard Duverney (1648-1730) succéda à Dionis ; dans les années qui suivirent un petit bâtiment au bout du dit Jardin royal, pour faire les dissections anatomiques des démonstrations du dit Jardin fut édifié, peut-être financé par une avance de fonds faite par Duverney⁴⁴. La description du Jardin par Antoine-Laurent de Jussieu en 1715 mentionne un nouvel amphithéâtre, pouvant contenir 600 personnes, dans le bâtiment situé entre l'entrée principale du Jardin et la terrasse de la grande butte contre laquelle était adossé le laboratoire de chimie⁴⁵, qui subsista jusqu'à la veille de la Révolution. Ce fut très probablement Guy-Crescent Fagon (qui succéda à Daquin après la disgrâce de ce dernier), qui entreprit entre 1699 et 1715 d'aménager ce nouvel amphithéâtre en même temps que le laboratoire de chimie qui le jouxtait et où pouvaient avoir lieu les démonstrations de chimie. Il avait en même retrouvé la charge de surintendant du Jardin (qui avait été supprimée par Colbert) et la conserva jusqu'à sa mort en 1718⁴⁶. Quelques semaines plus tard, le démonstrateur Joseph-Guichard Duverney céda sa place à son fils, le médecin Emmanuel-Maurice Duverney,

⁴³ Deux chirurgiens du roi, Charles-François Félix de Tassy (1635-1703) et Georges Maréchal (1658-1736), ce dernier premier chirurgien du roi, ont également voulu que leurs fils fassent le chef d'œuvre à Saint Côme dans le dessein de leur transmettre leur charge. Dionis se félicite d'y avoir envoyé ses propres fils qui se destinaient à la chirurgie, l'un devenu chirurgien ordinaire de la duchesse de Bourgogne, l'autre chirurgien major de l'armée du roi en Espagne : « Je les ai mis sur les bancs aussitôt qu'ils se sont déterminés à être Chirurgiens, ils ont fait les vingt-cinq actes du chef d'œuvre avec la dernière rigueur, et dans cette Compagnie ils ont trouvé les lumières qu'on ne trouve point ailleurs. Dieu veuille que les agrégations, les associations, les legers examens qui y en ont incorporé plusieurs qui ne se sentoient pas assez forts pour y entrer par la voye du chef d'œuvre, ne diminuent rien de son ancienne splendeur, ne la fassent point relâcher de la régularité dans ses actes, en prodiguant la qualité de Maître à des sujets indignes de la porter et qu'enfin on continue de dire comme autrefois, que l'Ecole de Chirurgie de Paris est la première du monde (*Chirurgie, op. cit.*, préface, n.p.).

⁴⁴ LAGET P.-L. - *Op. cit.*, p. 260, cite un paiement du trésor en 1692 pour indemniser Duverney de cette dépense, trop modique pour servir à un vrai amphithéâtre : « Étant donné la relative modicité de la somme, elle n'aurait pu suffire à la construction d'un amphithéâtre d'anatomie tel celui que la compagnie des chirurgiens allait mettre en chantier un an plus tard. On aurait alors affaire soit à l'aménagement dans un bâtiment préexistant d'un amphithéâtre en matériaux légers - mais au fond du Jardin il n'y avait guère qu'un petit pavillon -, soit plus vraisemblablement à la construction d'une toute petite bâtisse abritant une simple salle de dissection. Cette salle aurait été l'endroit réservé aux préparations des cadavres devant servir aux démonstrations publiques, mais aussi et surtout celui où l'on pouvait s'adonner en toute quiétude à des recherches personnelles. De fait, avant d'occuper le poste de démonstrateur au Jardin du roi et avant même sa réception à l'Académie des sciences en 1676, Duverney se livrait à des recherches en anthropotomie, recherches pour lesquelles il fut même pensionné par le roi à partir de 1674, date à partir de laquelle cette activité est ainsi bien attestée ».

⁴⁵ JUSSIEU (A.-L. de) – « Notices historiques sur le Muséum d'histoire naturelle », *Annales du Muséum national d'histoire naturelle*, Paris, t. III (1804), p. 16.

⁴⁶ Pierre Chirac (1650 ?-1732) succéda à Fagon comme premier médecin du roi, avec seulement le d'intendant du Jardin Royal. Cf. VONS J. - « Guy Crescent Fagon (1636-1718) », *Le livre des commémorations 2018*, Paris, Éd. du patrimoine, p. 87-88.

qui portera officiellement le titre de « professeur en anatomie et chirurgie » pour une fonction existant en fait depuis les années 1670.

Remerciements

Je remercie très chaleureusement le Dr Pierre-Louis Laget, membre de la SFHM, de m'avoir permis de consulter avec profit le texte inédit de sa thèse de doctorat en médecine soutenue à l'Université Paris V- René Descartes en 1995 : Histoire des amphithéâtres d'anatomie : l'enseignement de l'anatomie à Paris du XVIe au XVIIIe siècle.